



CITÉ DE LA MUSIQUE
**PHILHARMONIE
DE PARIS**

Musée de la musique
Collection permanente

Cité de la musique - Philharmonie de Paris
221, avenue Jean Jaurès 75935 PARIS cedex 19
Contact:
Matthias Abhervé / Tel : 01 44 84 89 55
mabhervé@cm-pp.fr

MARCHE DE PRESTATIONS
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Location, installation et maintenance
du guide multimédia du Musée de la musique

A.	GÉNÉRALITÉS	3
1.	CONTEXTE : LE MUSEE DE LA MUSIQUE	3
2.	LE GUIDE MULTIMEDIA	3
3.	CALENDRIER GENERAL PREVISIONNEL	3
4.	PRESTATIONS ATTENDUES	3
5.	QUANTITATIF	3
6.	DURÉE DE LA PRESTATION	4
7.	LIMITES DE PRESTATION	4
B.	DESCRIPTION DES PRESTATIONS	5
1.	LOCATION ET FOURNITURE DES EQUIPEMENTS	5
1.1.	Guide multimédia	5
1.2.	Rack de chargement	5
1.3.	Casque d'écoute	5
2.	INSTALLATION DES EQUIPEMENTS	5
3.	PARAMETRAGES	5
4.	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS	6
4.1.	Maintenance forfaitaire	6
4.2.	Remplacement des appareils hors garantie	6

A. GÉNÉRALITÉS

1. CONTEXTE : LE MUSEE DE LA MUSIQUE

Le Musée de la musique rassemble au sein de la Philharmonie de Paris une collection de plus de 7 000 instruments et objets d'art. Près de 1 000 en sont présentés dans l'espace d'exposition permanente, dont des trésors nationaux ou des instruments mythiques permettant de relater l'histoire de la musique occidentale du XVI^e siècle à nos jours et de donner un aperçu des principales cultures musicales à travers le monde.

L'originalité du Musée de la musique est de proposer, en plus de la collection permanente, des expositions temporaires sur des thématiques favorisant le croisement des disciplines artistiques, des problématiques culturelles et des zones géographiques.

Une multitude d'événements – visites guidées, visites-ateliers, colloques, concerts... – enrichissent ou prolongent la visite, et prennent place au sein des grands thèmes qui rythment la vie de la Philharmonie.

2. LE GUIDE MULTIMEDIA

En 2020, le musée de la musique s'est doté d'un guide de visite développée par la société Livdeo.

Gratuit et proposé à l'ensemble des visiteurs du Musée, ce guide est un outil indispensable de la visite, proposant pour le parcours exhaustif plus de 4 heures d'écoute au complet, autour de 400 points d'intérêt environ.

Ce guide est proposé aux visiteurs :

- Soit par le prêt d'un appareil équipé de l'application
- Soit directement via leur propre smartphone

Le musée de la musique souhaite aujourd'hui renouveler le parc d'appareils en prêt gratuit au visiteur.

Dans le cadre du renouvellement de ces équipements, le présent document **porte sur la location, l'installation et la maintenance du futur appareil permettant de consulter le guide de visite du Musée de la musique.**

3. CALENDRIER GENERAL PREVISIONNEL

Le calendrier ci-dessous est un planning prévisionnel général.

- Le 19 octobre 2026 : Notification de l'entreprise
- Le 16 novembre 2026 : Livraison des guides multimédias à la cité de la musique – Philharmonie de Paris
- Du 17 au 27 Novembre : Installation et test de bon fonctionnement des guides multimédias
- Le mardi 01 décembre 2026 : Mise en service des guides multimédias

L'obligation de résultat à laquelle s'astreint l'entreprise titulaire du marché tient également au strict respect du calendrier validé lors de la réunion de coordination.

4. PRESTATIONS ATTENDUES

L'entreprise devra assurer les prestations suivantes :

- La location des guides multimédias, de leurs chargeurs et de l'ensemble des équipements nécessaire à leur mise en œuvre.
- L'installation et le démontage de tous ces équipements.
- L'intégration de la web app de visite dans l'appareil proposé en mode kiosk.
- La maintenance des appareils pendant toute la durée de la location.

5. QUANTITATIF

La part ferme du présent marché porte sur la location de 200 guides de visites.

6. DURÉE DE LA PRESTATION

Le présent marché porte sur la location des guides multimédias pendant trois ans à compter de la date de mise en service.

7. LIMITES DE PRESTATION

Ne sont pas inclus dans le marché du présent lot :

- Le développement de l'application de visite
- La distribution des appareils aux visiteurs

B. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

1. LOCATION ET FOURNITURE DES EQUIPEMENTS

1.1. Guide multimédia

Ces appareils doivent répondre aux spécificités techniques décrites ci-dessus.

- Disposer d'une bonne qualité d'écoute
- Être équipés de deux sorties pour casque stéréo (jack 3,5mm)
- Être équipés d'une coque robuste et résistante aux chutes
- Inclure une lanière de cou
- Avoir une autonomie permettant d'éviter de la recharger pendant la journée à savoir une autonomie supérieure à 08h
- Être compatible avec une boucle à induction pour malentendants
- Taille écran : 6" minimum et résolution 1080 x 2400
- Puce comportant 8 cœurs à 2,2 Ghz minimum
- 6 Go de ram minimum

1.2. Rack de chargement

Les chargeurs devront pouvoir s'intégrer dans des baies au format standard 19" positionnés derrière la banque d'accueil.

Le système sera intégré, et ne comportera pas de prise ou câblage visible.

Le nombre de rack de charge sera à définir par le prestataire en fonction de sa proposition, il devra permettre une charge optimisée et rapide pour tous les appareils simultanément.

L'espace dédié à la charge des appareils est constitué de rack 19" de 34cm de profondeur.

1.3. Casque d'écoute

Les casques d'écoutes doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Impédance : 32 ohm
- Diamètre des hauts parleurs 30mm
- Cordon min. 1m
- Puissance max 100mW
- Bande passante 20Hz-20KHz
- Prise jack stéréo 3,5mm male
- Serre tête réglable

2. INSTALLATION DES EQUIPEMENTS

Les équipements seront livrés dans les espaces d'accueil et d'exposition de la Philharmonie de Paris.

Ces livraisons auront lieu par le quai de livraison du musée de la musique accessible via le 185 boulevard serrurier.

Les livraisons sont possibles de 8h00 à 20h00 du lundi au samedi, de 8h00 à 12h00 les dimanches

Ces livraisons devront être coordonnée avec les équipes techniques de la Philharmonie de Paris.

L'entreprise assurera l'installation des racks de chargement dans les baies au format standard 19" fourni par la Philharmonie de Paris. Ces baies seront installées derrière la borne d'accueil de l'exposition.

Cet espace comporte deux arrivés électriques dédiées au chargement des appareils délivrant une puissance de 2 x 16a.

L'entreprise assurera l'installation des appareils dans les racks de chargement.

3. PARAMETRAGES

CCTP

Location, installation et maintenance du guide multimédia du Musée de la musique
Cité de la Musique – Philharmonie de Paris

De façon global, l'entreprise effectuera les réglages, paramétrages, et travaux de configuration nécessaires au bon fonctionnement de la web app sur les guides multimédias.

Le prestataire devra en amont rentrer en contact avec le développeur de la web app, afin de s'assurer de la compatibilité de son guide multimédia avec l'ensemble des briques logiciels développés.

Une attention particulière devra être apportée aux fonctionnalités réseaux. Les appareils devront toujours être connecté au réseau wifi de visite.

L'architecture réseau, le système de visite et le développement de la web app a été réalisé par :

Livdeo

14 rue Madelaine Brès 25000 Besançon

contact@livdeo.fr

Tél : +33 9 72 49 05 46

Tél : +33 6 80 18 90 42

Un test de bon fonctionnement sera effectué avant la mise en service des guides multimédias.

La mise en service ne sera effective qu'une fois le bon fonctionnement des appareils validés par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris.

4. MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS

4.1. Maintenance forfaitaire

Le prestataire s'engage à maintenir en bon état de fonctionnement l'ensemble des appareils pendant toute la durée du marché.

La maintenance des guides multimédias devra être comprises dans la location.

Le nombre d'appareil demandé en location doit correspondre à des appareils fonctionnels.

Pour ce faire le prestataire devra fournir un stock d'appareil tampon permettant de répondre aux potentiels dysfonctionnement des équipements.

Une attention particulière devra être portée sur l'autonomie des appareils, les batteries devront être changés si l'autonomie vient à baisser.

Les conditions de garantie devront être clairement précisé dans la proposition.

4.2. Remplacement des appareils hors garantie

Les appareils indisponibles qui ne sont pas couvert par la garantie devront pouvoir être remplacé tout au long du marché.

Fait et accepté à

Le

L'Entreprise